



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N°2023/403

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 28 août 2023 de l'entreprise CHARPENTE DU SOLEIL représentée par Monsieur JABRI Chakir,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à procéder à la pose d'un échafaudage afin d'effectuer des travaux de changement de gouttières et afin de procéder à la réfection des génoises au N°13 rue de l'Église, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable du mercredi 06 septembre 2023 au mercredi 20 septembre 2023 inclus.

Article 3 :

Pendant la durée des travaux la circulation des véhicules sera interdite rue de l'Église et le pétitionnaire est autorisé à stationner un camion benne place de l'Église pour les besoins du chantier.

Article 4 :

La signalisation éventuelle de sécurité sera mise en place par l'entreprise CHARPENTE DU SOLEIL sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 6 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 31 août 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

